

Pour produire davantage et mieux préserver la ressource : les entreprises forestières

La filière forêt-bois regroupe des entreprises aux activités très diverses, qui ressortissent aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie et à l'artisanat. Au total, elle représente, en France, près de 450 000 emplois, directs ou indirects, et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit autant d'emplois que l'industrie automobile, pour un chiffre d'affaires trois fois moindre.

par Jacques DUCERF*

La forêt française produit plus de 105 millions de mètres cubes de bois par an. Or seulement un peu plus de la moitié de ce bois est récoltée chaque année (36 millions de m³ commercialisés, et 20 millions de m³ de bois de feu récoltés en forêt).

Par ailleurs, le matériau bois a le vent en poupe : matériau écologique par excellence, il trouve des utilisations dans de nombreux domaines, notamment la construction, l'ameublement, l'agencement intérieur, l'emballage et l'énergie. Matériau renouvelable, stockant du CO₂, isolant thermique (de ce point de vue, le bois est 12 fois plus isolant que le béton, 350 fois plus que l'acier et 1 500 fois plus que l'aluminium), léger, offrant de nombreuses possibilités de mise en œuvre, d'une utilisation rapide dans la construction, moins énergivore à mettre en œuvre que beaucoup de matériaux, il a toute sa place dans le secteur du bâtiment. Source d'énergie depuis toujours, mais combustible encore actuel et moderne, le bois est la première source d'énergie renouvelable en France.

Toutes ces raisons ont poussé les participants au Grenelle de l'Environnement et aux Assises de la forêt à assigner à la filière forêt-bois un objectif ambitieux d'augmentation de la mobilisation des bois, à mener en parallèle avec une meilleure préservation de l'environnement. Les objectifs à atteindre sont la récolte de 12 millions de m³ supplémentaires par an d'ici à 2012, et de 20 millions de m³ supplémentaires par an à l'horizon 2020, soit une augmentation d'environ un tiers par rapport à la récolte actuelle.

Pour relever ce défi, les entreprises de la filière forêt-bois

Ces objectifs sont ambitieux, mais ils sont source de possibilités de développement et de créations d'emplois en France. La filière forêt-bois et les entreprises qui la constituent ne peuvent pas laisser échapper une pareille opportunité de croissance.

Des semences d'arbres aux maisons, aux meubles ou aux instruments de musique en bois, la filière forêt-bois regroupe des entreprises aux activités très hétérogènes, qui ressortissent aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie et à l'artisanat.

A l'amont de la filière, la forêt appartient à des propriétaires privés, à des communes ou à des collectivités territoriales, ainsi qu'à l'État. En France, ces propriétaires-sylviculteurs sont au nombre de plus de 3,5 millions ; ce sont principalement des propriétaires forestiers privés, qui ne vivent que très rarement de leur forêt et dont la gestion forestière n'est pas le métier principal.

Les entreprises de travaux forestiers, souvent des très petites entreprises, travaillent en forêt pour réaliser tous les travaux nécessaires à son entretien, à sa bonne gestion et à son exploitation. Elles réalisent ainsi l'abattage, le débardage (consistant à amener le bois en bord de route, afin de le rendre accessible aux camions grumiers), et enfin le transport du bois. Les exploitants forestiers, quant à eux, sont des négociants en bois rond qui, en général, achètent du bois sur pied pour le revendre à des entreprises de transformation.

Une fois le bois sorti de la forêt, il est transformé par les entreprises de première transformation, dont naturellement les scieries, mais également les entreprises de déroulage et de tranchage, les fabricants de pâte à papier, de panneaux, de charbon de bois, de manches d'outils, de poteaux, de piquets, de traverses de chemin de fer... Hormis les fabricants de panneaux de bois et de pâte à papier, qui relèvent de l'industrie lourde, ces entreprises sont souvent de petites et moyennes entreprises à capital familial. Elles sont implantées en zone rurale, à proximité de la ressource.

En aval, les entreprises dites de seconde transformation sont présentes sur trois marchés principaux : le bâtiment, l'ameublement et l'emballage, auxquels on peut ajouter les fabricants d'objets divers en bois (ce

secteur, très diffus, compte de nombreuses entreprises artisanales).

Au total, en France, la filière forêt-bois représente près de 450 000 emplois, directs ou indirects, et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit autant d'emplois que l'industrie automobile, mais pour un chiffre d'affaires trois fois moindre (1).

Il y a exploitant et exploitant !

A la différence de l'exploitant agricole, qui est un producteur, un cultivateur, l'exploitant forestier est un commerçant. Le mot « exploitant » n'a donc pas le même sens selon que l'on se situe dans le monde agricole ou dans le monde forestier, et il est important de le préciser, pour éviter toute confusion.

L'exploitant forestier achète et vend du bois. Ses fournisseurs sont, dans la majorité des cas, des propriétaires forestiers-sylviculteurs, publics ou privés, qui vendent leur bois « en bloc et sur pied » ou abattu, mais il peut arriver que ce soient d'autres exploitants forestiers. Ses clients sont des entreprises de première transformation (telles que des scieries ou des usines de panneaux, par exemple). Il fait ensuite son affaire de l'« exploitation » de l'arbre (abattage, façonnage, débardage, transport), soit avec son propre personnel et du matériel qui lui appartient, soit – le plus souvent – en faisant appel à des prestataires de services indépendants, les entrepreneurs de travaux forestiers, soit encore en combinant les deux. Ainsi, un exploitant forestier peut très bien ne disposer que d'une voiture, d'un téléphone, d'un ordinateur et du petit matériel nécessaire à l'estimation des arbres qu'il achète, à la différence d'un entrepreneur de travaux forestiers, qui, lui, possède et met en œuvre le matériel nécessaire à l'exploitation proprement dite.

Diverses situations existent, ce qui peut aussi être à l'origine de certaines confusions. Ainsi, il existe des propriétaires forestiers exploitants qui se chargent eux-mêmes de l'abattage, du façonnage et de la vente de lots de bois homogènes à des transformateurs. De même, les scieries ont souvent une activité d'exploitation forestière, qui leur assure directement une partie de leur approvisionnement, le reste étant procuré par des achats à des exploitants forestiers. Les entrepreneurs de travaux forestiers peuvent aussi ne pas se limiter à assurer une prestation de service : ils peuvent acheter des coupes et avoir, de ce fait, également une activité d'exploitant forestier.

Plusieurs cas de figure sont possibles, et tout cela peut paraître un peu compliqué. L'important est de retenir que la notion de service est au cœur de l'activité de l'exploitant forestier. Il achète des lots de bois, qui comprennent plusieurs sortes de produits, pour les revendre, après les avoir triés, à des utilisateurs, auxquels il assure ainsi un approvisionnement aussi homogène que possible.



© Tripelon-Jarry/TOP-EYEDEA

Chargement de piquets en bois de châtaignier.

L'approvisionnement en bois de la filière : un enjeu majeur de son développement

Le passage du bois sur pied, dans la forêt, au bois abattu, sur le parc à grumes de la scierie, met en œuvre quatre métiers différents : le propriétaire/sylviculteur, l'entreprise de travaux forestiers, l'exploitant forestier et le scieur.

L'adaptation des bois aux besoins des entreprises de première transformation, c'est-à-dire l'adaptation de

l'offre à la demande, n'est pas toujours évidente. En effet, le bois est un matériau vivant, dont l'âge de récolte peut varier de 15 ans (pour les peupliers) à 180 ans (pour les chênes). Ce « long-terme forestier » s'impose au sylviculteur (le fournisseur), qui ne peut pas s'en affranchir et s'adapter rapidement à la demande de l'industriel (le client/transformatrice). Ainsi, par exemple, un forestier qui déciderait aujourd'hui d'élaguer ses arbres pour produire du bois sans nœuds ne peut envisager de les récolter que d'ici 40 à 50 ans, quand ils arriveront à maturité. La réactivité de la forêt est donc faible ; des actions menées aujourd'hui n'influent pas sur la qualité des bois vendus demain ou dans un an. Le travail de forestier est un travail de longue haleine : le sylviculteur qui plante un arbre sera rarement celui qui le récoltera. Il est donc bien souvent difficile de convaincre les propriétaires d'entreprendre des travaux dans leurs forêts pour améliorer la qualité de leur bois. Les risques que l'arbre élagué, par exemple, soit touché par la foudre, renversé par un coup de vent, cassé par une tempête, anéanti par une sécheresse ou par une attaque d'insectes..., que le marché ne soit plus porteur pour cette variété particulière, sont multiples et élevés. Le propriétaire, qui n'est pas un professionnel de la forêt, ne verra pas toujours l'intérêt de ce type d'investissement. Le travail de communication, de vulgarisation des techniques de gestion forestière, est donc très important, et il est d'autant plus ardu que les propriétaires forestiers sont nombreux, ont des sensibilités différentes et des objectifs variés pour leur forêt : production de bois de qualité, chasse, accueil du public/récréation, préservation de la biodiversité...

Ce serait donc aux entreprises de transformation du bois de s'adapter à la ressource présente dans les forêts de leur région ? Peut-être, mais ces entreprises ont, elles aussi, des contraintes et elles doivent répondre aux demandes de leurs marchés, satisfaire les besoins des entreprises de deuxième transformation. Par ailleurs, la ressource forestière française, riche d'une grande biodiversité et aux essences très variées, est souvent plus compliquée à transformer que celle de nos principaux concurrents, les Scandinaves, les Allemands, les Autrichiens ou les Américains.

Revenons, par exemple, à l'exploitation des bois. En Europe, les Scandinaves ont été les premiers à mécaniser l'abattage des arbres. Ils ont développé des machines capables d'abattre et d'ébrancher les arbres présents dans leur région, c'est-à-dire principalement des résineux (épicéas et pins) et des bouleaux. La sylviculture pratiquée dans ces pays produit des arbres assez homogènes, droits, au diamètre moyen ni trop petit ni trop gros, avec des branches fines. La forêt française est totalement différente : beaucoup plus variée, elle est constituée à 80 % de feuillus (chênes et hêtres, majoritairement), d'une conformation beaucoup moins régulière, avec des houppiers souvent très

développés. De ce fait, et aussi du fait qu'il est plus difficile techniquement de mettre au point des machines qui soient adaptées à l'abattage des feuillus, 45 % des résineux sont abattus mécaniquement en France et seulement 4 % des feuillus. Le reste est toujours abattu de façon traditionnelle, c'est-à-dire par des bûcherons, à la tronçonneuse. Leur travail est difficile, peu valorisé quand il s'agit de bois de trituration ou de bois de feu, et il a une mauvaise image auprès du public – le bûcheron « ravageur de la forêt » – malgré les efforts importants de la profession pour préserver les sols et le milieu, avec comme préoccupation constante le développement durable de la forêt. Il est donc difficile aujourd'hui de trouver des jeunes motivés pour ce métier. La mécanisation, au moins pour les petits bois, devient indispensable.

Pour approvisionner les entreprises de première transformation, il faut convaincre le propriétaire de mettre son bois en vente, de l'abattre et de le débarquer, donc trouver des hommes et des machines capables de le faire (la forêt n'est pas toujours facilement accessible, il peut y avoir de la pente, des sols peu portants...) et le transporter jusqu'à la scierie. Le coût du bois 'rendu scierie' représente environ 50 % du prix de revient du sciage ; c'est un poste fondamental. Pourtant, contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres secteurs où, plus les entreprises traitent des volumes importants, plus elles peuvent négocier le prix d'achat de leur matière première avec leurs fournisseurs, plus une scierie sera importante, plus elle devra augmenter son rayon d'approvisionnement et plus le coût de sa matière première sera élevé. Cela est d'autant plus vrai que le coût du transport routier ne cesse d'augmenter.

Des changements dans les modalités de vente du bois sont en cours, avec notamment le développement des contrats d'approvisionnement entre les entreprises et les propriétaires forestiers (ou, plus souvent, un regroupement de ceux-ci par des gestionnaires tels que l'ONF, les coopératives forestières ou les experts forestiers).

La transformation du bois : d'un matériau hétérogène et vivant à un matériau standardisé et normalisé

Pour être compétitives et répondre aux différentes réglementations et normes, les entreprises de deuxième transformation du bois doivent, de plus en plus, industrialiser leurs procédés de production. Or, elles travaillent un matériau vivant, et donc par nature hétérogène. Par conséquent, il n'est pas toujours aisé de le caractériser et de l'industrialiser. La scierie se trouve à l'interface entre la forêt, qui produit (c'est particulièrement vrai en France, où la forêt est la plus diversifiée d'Europe) des arbres d'essences, de diamètres et de qualités variés, et l'industriel, qui recherche pour son approvisionnement un produit aussi standardisé que

possible. Actuellement, l'enjeu est de caractériser les bois en sortie de scierie. Par exemple, un marquage CE est en cours de mise en place pour les bois de structure (de charpente, par exemple). A partir du 1^{er} janvier 2009, les sciages destinés à des emplois en structure devront être classés selon leur résistance mécanique et marqués. Plusieurs techniques de classement existent. La plus répandue est visuelle, c'est-à-dire qu'un opérateur classe les sciages dans telle ou telle catégorie, en fonction du nombre et de la taille des nœuds, de la largeur des cernes.... Un classement automatique, réalisé par une machine, est également possible. Cependant, les entreprises, souvent de taille modeste,

dimensions aux caractéristiques mécaniques connues, proches d'un produit industriel, en les aboutant et en les collant.

Le travail en réseau : une nécessité pour les petites entreprises

La filière se mobilise donc pour développer des outils adaptés aux bois français ; les entreprises se regroupent pour mutualiser les coûts et pour investir ensemble. Les efforts d'innovation/recherche, le développement de réseaux ou de groupements d'entreprises sont vitaux pour développer la filière bois fran-



© Pierre Bessard/REA

Ligne de sciage pour grumes de gros diamètre.

rencontrent plusieurs problèmes : l'investissement dans l'achat d'une machine de classement représente un coût élevé, difficilement supportable pour nombre d'entre elles ; ces machines de classement, comme les « abatteuses », sont développées pour les résineux blancs (épicéa, sapin) présents en Scandinavie, en Allemagne ou en Autriche, et ne sont pas optimisées pour le pin douglas, par exemple, une essence en plein développement en France.

L'industrialisation du bois se développe aussi par l'usage de nouveaux matériaux, notamment les bois lamellés-collés, contrecollés, aboutés, les bois massifs reconstitués (BMR), les lamibois (LVL)... Ces procédés permettent, à partir de bois de petite section purgés de leurs défauts, de réaliser des éléments de grandes

çaise. Les marchés du bois sont porteurs, notamment ceux du bois utilisé dans la construction et du bois-énergie. Les entreprises françaises doivent saisir cette occasion pour se développer, créer de l'emploi localement et développer l'utilisation de bois locaux. C'est un défi à relever ; les solutions existent pour que ces entreprises soient plus compétitives.

Le secteur du bois utilisé dans la construction est un bon exemple. Ce marché a le vent en poupe, mais les entreprises ont du mal à répondre à la demande, du fait de leur petite taille (notamment par rapport aux géants du béton) ; le secteur est artisanal et atomisé. L'existence d'un marché porteur doit être l'occasion, pour ces entreprises, de se développer, de s'industria-

liser. Le regroupement et le travail en réseau sont pour elles une nécessité.

Un exemple intéressant dans un secteur en difficulté en France, l'ameublement, laisse entrevoir des solutions. L'opération Eco Design Bois Bourgogne a été lancée en 2005, avec des entreprises de la région Bourgogne. L'idée était d'associer une entreprise du meuble à un designer, en vue de fabriquer des meubles éco-conçus, pour répondre à de nouveaux marchés. Cette opération a créé un réseau, qui a permis de mutualiser les coûts en matière de communication et de développement de techniques d'éco-conception, très en vogue. Deux opérations ont été menées, et une troisième est en cours de démarrage.

Des opérations comme Eco Design Bois Bourgogne permettent aux entreprises de l'ameublement de se positionner sur des marchés porteurs (il s'agit de marchés de niche, le plus souvent, mais où les entreprises françaises ont de bonnes cartes à jouer). En effet, le secteur de l'ameublement est très affecté par la concurrence étrangère, notamment celle de l'Asie. Celui du bois utilisé dans la construction ne l'est pas encore. Si les entreprises françaises n'arrivent pas rapidement à s'organiser pour répondre à la demande croissante et aux appels d'offres des maîtres d'ouvrages publics, à se situer dans un cadre d'éco-construction, elles se feront doubler par des entreprises venues de pays voisins, plus avancées que les nôtres dans la prise en compte des préoccupations environnementales et dans celle des nécessaires économies d'énergie. Une occasion est donnée à la filière de se développer ; il ne faut pas la laisser passer.

Une filière organisée : les interprofessions régionales forêt-bois

La filière forêt-bois est organisée depuis longtemps : dès le milieu des années 1970, des associations interprofessionnelles régionales ont été mises sur pied pour fédérer les représentants des différents maillons de la filière forêt-bois et mobiliser les potentialités des professionnels, afin de construire avec eux une économie de la forêt et du bois solide et performante. Avec les interprofessions régionales forêt-bois, les intérêts particuliers de chacun sont dépassés et les partenaires de la filière forêt-bois travaillent ensemble en vue d'un objectif commun : promouvoir le matériau bois et faire de la filière bois une filière d'avenir.

En Bourgogne, l'interprofession régionale de la forêt et du bois est Aprovalbois, l'Association pour la promotion et la valorisation des activités du bois. Créée en 1981 à l'initiative des professionnels de la forêt et du bois des quatre départements bourguignons et de leurs partenaires institutionnels, Aprovalbois rassemble l'ensemble des acteurs de la filière du bois bourguignonne. Depuis les pépiniéristes forestiers jusqu'aux constructeurs de maisons en bois, en passant par les fabricants de meubles ou d'instruments de musique, tous ceux et toutes celles qui font pousser du

bois, le récoltent, le transportent, le transforment et le mettent en œuvre ont leur place à Aprovalbois, dont les membres actifs sont les composantes régionales ou départementales des différentes organisations professionnelles de la forêt et du bois.

La Lorraine, avec le Gipeblor et la Bourgogne, avec Aprovalbois, ont été les premières à mettre en place des interprofessions régionales forêt-bois. Il faut croire que l'intuition était bonne, car, à ce jour, il en existe vingt en France, soit quasiment une par région. Au niveau national, les interprofessions se sont constituées en une association des interprofessions régionales forêt bois, l'IRB, qui participe activement aux travaux de l'interprofession nationale, France Bois Forêt. Ces structures sont importantes pour la cohésion, l'organisation et le développement du bois et de ses activités en France. En effet, tous les maillons de la filière ont des intérêts communs : plus il se consommera de bois, mieux chacun se portera. Mais ils ont aussi des intérêts divergents, car les uns sont les fournisseurs ou les clients des autres. Les interprofessions, en travaillant avec toute la chaîne, font émerger des solutions qui permettent d'aller de l'avant.

La filière bois : entre proximité et mondialisation

Les entreprises doivent s'adapter au marché local ; c'est une nécessité, pour des entreprises françaises, souvent de taille modeste par rapport à celles d'autres pays. Elles ont des atouts à mettre en avant, dans un contexte où l'on parle de plus en plus de développement durable : le bois est un matériau écologique, issu de forêts gérées durablement, et dont le développement au niveau local ne nécessite qu'un minimum de transport, ce qui entraîne moins de coûts. De plus, fixer la plus-value localement contribue à l'aménagement durable du territoire rural.

Dans le même temps, les entreprises de la filière ne peuvent échapper à la mondialisation de l'économie. Deux exemples permettent d'illustrer cette réalité. Les marchés du bois sont mondiaux, et, aujourd'hui, les frais de transport pour expédier un camion de sciages de Nantes à Lyon, par exemple, sont comparables à ceux de l'expédition d'un container de Nantes à Shanghai ! En effet, le nombre de containers à rapatrier vers la Chine est tellement important que le fret retour ne coûte presque rien. Par ailleurs, les prix et les marchés du bois sont mondiaux : depuis que le marché immobilier américain est en crise, les sciages canadiens, allemands ou scandinaves, qui trouvaient des débouchés aux États-Unis, se retrouvent sur d'autres marchés, notamment sur le marché français, avec des prix très bas, car les entreprises concernées traitent des volumes beaucoup plus importants que les entreprises françaises, et elles doivent écouler leurs stocks. La culture industrielle, dans la filière bois scandinave, allemande ou autrichienne existe depuis longtemps, pour plusieurs raisons, dont notamment la structure particu-

lière de leur forêt. Il s'agit, en effet, principalement de résineux traités en futaie régulière, c'est-à-dire de peuplements assez homogènes et facilement mécanisables, alors qu'en France nous avons plutôt une structure d'entreprises artisanales, même si de grands groupes sont présents sur notre territoire ; cela reflète la grande diversité de la forêt française, composée en majorité de feuillus, avec, notamment, le chêne, comme essence reine.

Les entreprises françaises ne peuvent pas être absentes des marchés à l'export, ne serait-ce que pour participer au rééquilibrage de la balance commerciale de la France, mais surtout pour se développer. Leur taille ne leur permettant pas toujours d'aller seules à l'export, des opérations collectives, telles que des « clubs export », ou encore l'opération French Timber, leur permettent de se regrouper pour attaquer des marchés extérieurs.

Le développement durable : un thème très actuel, mais une préoccupation ancienne de la filière forêt-bois en France

Tout d'abord, la forêt française : ressource de bois pour les entreprises, sa gestion est encadrée par la loi depuis de très nombreuses années ; elle est en bonne santé, et sa surface a doublé en un peu plus d'un siècle. Depuis 2001, la certification PEFC prouve cette bonne gestion. La Bourgogne a été la première région à être certifiée en France. Aujourd'hui, toutes le sont et, en 2006, 41 % de la récolte française de bois était certifiée PEFC.

Le matériau bois issu de ces forêts gérées durablement est une ressource renouvelable : en effet, le bois stocke du carbone, sa mise en œuvre est moins énergivore que celle de nombreux matériaux, il est naturellement isolant, et il peut se substituer à de nombreux matériaux et sources d'énergie non renouvelables...

Les entreprises forestières sont soucieuses de l'environnement et de la santé de la forêt. Les entreprises de travaux forestiers font d'importants efforts pour réduire l'impact de leurs interventions sur le milieu naturel. Elles ont élaboré des chartes de qualité des travaux forestiers, qui mettent en avant le respect des peuplements, des sols, des chemins, des cours d'eau... Elles utilisent, depuis plusieurs années, des huiles de moteur biodégradables. Des travaux ont été menés pour mettre au point des équipements permettant de franchir des cours d'eau en ayant le plus faible impact possible, à un coût raisonnable (tels que par exemple des ponts de bois temporaires). Pour la protection des sols, ou pour sortir des bois coupés sur des pentes abruptes, des techniques de câblage sont développées...

Des réflexions sur la gestion et la valorisation des déchets des entreprises de transformation du bois sont menées, notamment pour éviter les conflits d'usage.

Les deux tiers du volume de ces déchets de bois sont produits par les scieries. 60 % des déchets de bois sont utilisés en tant que matière première dans l'industrie du panneau ou de la pâte à papier, et 8 % trouvent une valorisation énergétique, notamment au sein même des entreprises : ainsi, 45 % de l'énergie utilisée par les industries du travail du bois hors-scierie provient de la biomasse, c'est-à-dire du bois, énergie renouvelable, alors que la part du fioul et du charbon a diminué de 19 % à 3 % entre 1996 et 2006. Le reste des sous-produits des entreprises de transformation du bois peut être utilisé dans la carbonisation, l'agriculture, le compostage...

Des procédés écologiques sont également recherchés au niveau des colles, ou du traitement du bois, pour le rendre résistant en vue d'usages en extérieur. Par exemple, le traitement à haute température de bois tels que le hêtre, le peuplier, le sapin... permet de les utiliser en extérieur, sans traitement chimique, en substitution à certaines essences tropicales.

Conclusion

Le développement de la filière bois passe par une meilleure utilisation de nos ressources forestières, par l'adaptation de nos outils de production et par un rééquilibrage de notre balance commerciale.

Le moteur de ce développement, c'est l'entreprise, organisation efficace, à l'écoute de ses marchés, créatrice de richesse et d'emplois.

Pour alimenter ce moteur, il faut :

- ✓ de la matière : cette matière, nous l'avons, ce sont nos forêts gérées durablement, qui font notre force ; encore faudrait-il transformer nos ressources localement, et ne pas exporter nos grumes ;
- ✓ des hommes, à qui il faut donner très tôt le goût de la forêt et du bois, pour qu'ils ne craignent pas de choisir un métier dans cette filière ;
- ✓ des capitaux : c'est le nerf de la guerre...

Il faut militer en ce sens : la civilisation et l'urbanisation ont pris le pas sur la nature. Le contexte est favorable au développement des utilisations du bois ; il faut savoir en profiter.

En ces temps de crise, les nombreux atouts du bois permettent d'être optimiste et de regarder l'avenir avec confiance, même s'il y a encore de nombreux défis à relever en vue d'améliorer la compétitivité de la filière.

Notes

* Président d'APROVALBOIS, Conseil régional de Bourgogne.

(1) Source : France Bois Forêt.